



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

N° 4 – FINANCES

**Budget principal :
modification de la
répartition des crédits
de paiement des
autorisations de
programme**

Rapporteur :

Pello Etcheverry, 1^{er}
adjoint

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint.

Présents :

Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Pascale Fossecave, Monique Labattut, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains (*jusqu'à la délibération n°21*), Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean-François Irigoyen, Maire à Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
- Jean-Daniel Badiola, adjoint à Eric Soreau, adjoint
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Sylvie Dargains, conseillère municipale à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué (*à partir de la délibération n°21*)
- Valérie Othaburu-Fischer, conseillère municipale à Charlotte Loubet-Latour conseillère municipale déléguée
- Pascal Lafitte, conseiller municipal à Yvette Debarbieux conseillère municipale

Date de la convocation : 03 juin 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 4 - FINANCES

Budget principal : modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme

M. Etcheverry, adjoint, expose :

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales autorise la gestion pluriannuelle des investissements par la mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme (AP) et de leurs crédits de paiement (CP).

Ces autorisations de programme concernent les opérations d'investissements de la commune nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

Compte tenu de la clôture des comptes 2023 ainsi que de l'avancement des projets de la commune en cours d'exercice, il est nécessaire de revoir la ventilation des crédits de paiement de certaines autorisations de programme pour les années 2024 et suivantes en vue du vote du budget supplémentaire 2024.

Il est proposé de :

- de modifier au sein de l'AP n°37 « Aménagement du centre historique » la répartition des crédits de paiement de l'opération n°370616 « Aménagement de l'îlot Foch » pour permettre la suite des paiements des marchés de travaux sur l'exercice 2024 suite à l'avancement de chantier (+250K€), ainsi que celle relative à l'opération n° 370720 « Déploiement des bornes » en prévoyant une modification des crédits de paiement de + 17,7K€ pour l'année 2024 ;
- de modifier au sein de l'AP n°41 « Patrimoine lié à l'Eglise Saint-Jean Baptiste » la répartition des crédits de paiement de l'opération n°410419 « Travaux de restauration des vêtements sacerdotaux » suite à la finalisation des travaux de la chape (+9,9K€) ;
- de modifier la ventilation des crédits de paiement de l'AP n°43 « Réhabilitation de la maison Maria Dolores en local de Police Municipale » pour permettre le paiement des soldes de marchés de travaux et de la maîtrise d'œuvre sur l'année 2024 (+150K€) ;
- de modifier la ventilation des crédits de paiement de l'AP n°45 « Enfouissement des réseaux » pour permettre de financer des travaux supplémentaires dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux sur la Route Départementale 307 (6,1K€) ;
- de modifier la ventilation des crédits de paiement de l'AP n°46 « VéloVille » suite à la consultation des marchés de travaux pour la réalisation de la piste cyclable sur le secteur Andénia-Ichaca (-500K€);

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme n°37 « Aménagement du centre historique », n°41 « Patrimoine lié à l'Eglise Saint-Jean Baptiste », n°43 « Réhabilitation de la maison maria Dolores en local de Police Municipale », n°45 « Enfouissement des réseaux » et n°46 « VéloVille » (annexe 4),

- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les actes nécessaires à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 mai 2024,
- Approuve la modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme n°37 « Aménagement du centre historique », n°41 « Patrimoine lié à l'Eglise Saint-Jean Baptiste », n°43 « Réhabilitation de la maison maria Dolores en local de Police Municipale », n°45 « Enfouissement des réseaux » et n°46 « VéloVille »,

AP n° 37 : Aménagement du centre-historique

Adopté à 29 voix

4 contre (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Le reste : **Adopté à l'unanimité**

- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les actes nécessaires à la présente délibération.
- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Pour le Maire absent

Le 1^{er} Adjoint
Pello Etcheverry

